



Association Déstructuralisme Figuratif

5, avenue des Lys, 93370 Montfermeil
Tél. 09 54 46 27 39 / Port. 06 16 97 16 47
contact@df-artproject.com / www.df-artproject.com
No. RNA : W932010819
No. Siren : 852 739 465
No. Siret : 852 739 465 00015

REGLEMENT D'EXPOSITION

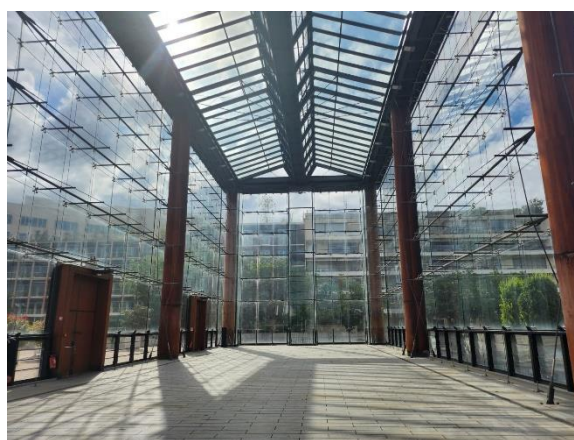
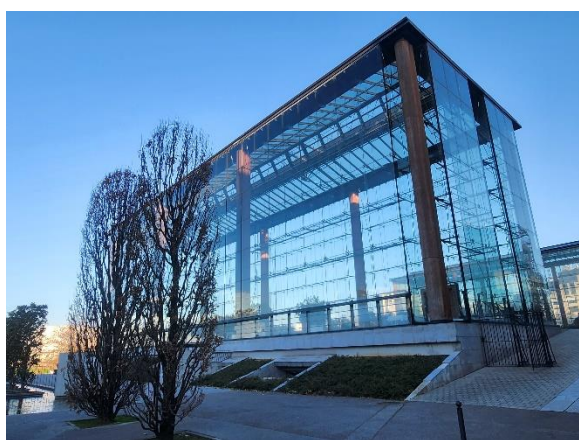
« Réalités Altérées »

Exposition Annuelle DF Art Project 2025

du 3 au 12 octobre 2025

Serre de l'Orangerie - Parc Citroën,

2 rue de la Montagne de la fage, 75015 Paris



Présentation succincte de l'exposition :

Cette exposition repousse les limites de la perception visuelle et incite les visiteurs à remettre en question les notions conventionnelles de réalité et d'identité. Nos représentations du monde sont souvent influencées par des biais cognitifs et des contextes sociaux. Ici, nous explorons comment des alternatives artistiques peuvent altérer, élargir notre compréhension de l'environnement qui nous entoure et interroger la nature de l'identité humaine.

Les artistes présentés défient les conventions traditionnelles, manipulant formes, structures et représentations figuratives pour exprimer la complexité et la fluidité de l'identité. À travers divers médiums tels que la peinture, le dessin, la sculpture, la photographie et l'art numérique, chacun propose une interprétation unique de la déconstruction de l'identité.

Tous examinent les multiples facettes de l'être humain, les influences sociales et culturelles qui nous façonnent, ainsi que les tensions entre normes et perceptions individuelles. Les frontières entre réalité et imagination s'estompent ; les perspectives se transforment, révélant l'identité dans toute sa complexité.

DROIT DE PARTICIPATION AUX FRAIS :

Ces droits concernent les artistes sélectionnés pour participer à l'exposition. **Ces frais de participation s'élèvent à 250€ par artiste + frais d'adhésion 35€ /an.** Ils englobent les frais inhérents à les frais liés à l'organisation, la communication, la promotion de l'événement et tous autres frais relatifs à l'exposition.

Les frais de participation doivent être envoyés en même temps avec le dossier de candidature.

Pour les artistes qui ne sont pas retenus, les frais de participation seront remboursés après la sélection.

Étranger : Tout règlement en provenance d'un pays étranger doit être effectué en euros. Pour les pays hors zone SEPA, ajoutez 20€ pour les frais bancaires.

Mode de règlement

Les droits de participation peuvent être réglés :

- **Par chèque** (uniquement pour les artistes qui habitent en France) :
Joindre votre règlement à l'ordre de **Association Déstructuralisme Figuratif** ou **Association DF** à l'adresse suivante :

Association DF
5 Avenue des Lys, 93370 – Montfermeil, France

- **Par virement bancaire** :

Nom de Compte : Association Déstructuralisme Figuratif
Adresse : 5, Avenue Des Lys, 93370 - Montfermeil
Banque : BNP Paribas
Adresse de la Banque : 9-11 Av. de la Résistance, 93340 Le Raincy
IBAN : FR76 3000 4002 8600 0101 6668 478
BIC : BNPAFRPPXXX Code Banque : 30004 Code Agence : 00286 Clé RIB : 78

Important !

Veillez indiquer votre nom d'artiste lors du règlement des frais de participation par chèque ou par virement, afin de nous aider à identifier votre paiement. Pour tout virement bancaire, veuillez inclure dans votre dossier d'inscription une copie de votre ordre de paiement par e-mail ou par courrier.

INSCRIPTION

Vous pouvez effectuer votre demande d'inscription par mail, sur notre site internet ou par courrier.

Seuls les dossiers complets seront retenus par le jury de sélection qui décidera de l'admission et de l'emplacement dont vous disposerez.

Votre dossier de candidature doit être envoyé avant **lundi, 30 juin 2025.**

Il existe trois modalités d'inscription disponibles :

1. **Par mail / Wetransfer** :

- La fiche d'inscription doit être remplie, datée et signée.
- Les images des œuvres proposées pour la sélection doivent être de bonne qualité, au format JPEG et avec une résolution de 300 dpi.
- Inclure une présentation courte de la démarche artistique en 5 lignes, d'environ 400 signes, à soumettre au format Word ou PDF.

2. **Par courrier** :

- La fiche d'inscription doit être remplie, datée et signée.
- Fournir les images des œuvres proposées pour la sélection, de bonne qualité, au format JPEG avec une résolution de 300 dpi
- Inclure une présentation courte de la démarche artistique en 5 lignes, d'environ 400 signes, à soumettre au format Word ou PDF.
- Enregistrer l'ensemble sur une clé USB (pas de CD) en mentionnant le nom, prénom ou pseudonyme sur la clé.
- Joindre une enveloppe libellée avec le nom et l'adresse, affranchie en fonction du poids du dossier.

3. **Sur notre site** :

- Télécharger et remplir la fiche d'inscription en ligne sur le site <https://www.df-artproject.com>.
- Fournir les images, ainsi qu'une présentation courte de la démarche artistique en 5 lignes, d'environ 400 signes.
- Les images des œuvres proposées pour la sélection doivent être de bonne qualité, au format JPEG et avec une résolution de 300 dpi.
- La présentation de la démarche artistique doit être soumise au format Word ou PDF.

Veillez spécifier les titres des œuvres sur chaque fichier/image afin de faciliter leur identification.

FORMAT DES ŒUVRES

Chaque artiste disposera d'un panneau d'une largeur de 2,5 mètres. Vous pouvez proposer plusieurs œuvres en fonction de la largeur du panneau.

Sculpteur : 2 – 4 Sculptures (ça dépend la dimension)

Petits Formats

Pour les petits formats, un mur spécifique est mis à disposition. Chaque artiste peut, s'il le souhaite, soumettre **2 œuvres de petits formats**.

Peinture / Dessin / Collage / Photographie / Technique mixte / Sculpture murale / Bas-relief :

La dimension maximale est de **25 cm (cadre inclus)**, avec un prix de vente compris entre **50€ et 250€**.

PRESENTATION DES ŒUVRES

Important !

Veillez noter que nous exposerons à l'intérieur de la Serre. En octobre, le temps n'est pas si chaud, mais il peut parfois faire très chaud lorsque le soleil brille. Par conséquent, veuillez bien protéger vos œuvres avec du vernis. Pour les œuvres sur papier, merci d'utiliser un cadre.

L'association ne peut pas être tenue responsable des dégâts occasionnés.

Le titre, la dimension, la technique, l'année et le nom de l'artiste doivent être précisés sur une étiquette, collés ou accrochés sur le dos des œuvres.

1. Peinture :

Encadrement facultatif ou encadrement simple ou caisse Américain avec système d'accrochage adapté et efficace.

2. Œuvre sur papier / Gravure et estampe :

Encadrement simple de préférence sous verre plexiglas avec système d'accrochage adapté et efficace.

3. Photographie / Art Digital :

Impression sur papier : Encadrement simple de préférence sous verre Plexiglas.

Impression sur Dibond, Aluminium, Plexiglass : pour éviter le risque d'endommagement sur les quatre côtés d'œuvres, encadrement est fortement conseillé avec une caisse américaine avec un système d'accrochage adapté et efficace.

4. Sculpture :

Les socles ignifugés ou en bois M1 en blanc ou noir ainsi que les vitrines doivent être fournis par l'artiste. Toutes les œuvres doivent obligatoirement être solidement fixées sur leur socle **(avec de la patafix)**.

Les œuvres pourront être dissociées lors de l'installation.

Toute œuvre sculpturale de plus de 50 kg doit être déposée sur une palette afin de pouvoir être déplacée facilement.

DÉPÔT DES ŒUVRES

Les frais d'expédition aller-retour et l'assurance sont à la charge de l'artiste.

1. Par transporteur à l'association DF : du 22 à 27 septembre 2025

Les œuvres devront être livrées par le transporteur à :

Association DF,

A l'attention à Mme Matthey

5 avenue Des Lys – 93370 Montfermeil

06 16 97 16 47

Merci de bien préciser votre nom/prénom et indiquer DF Art Project sur le colis.

2. Déposer directement à Serre de l'Orangerie – Parc André Citroën :

Peinture / Œuvre sur papier / Art Digital / Gravure et estampe / Photographie : **Mercredi 1 octobre 2025, de 8h à 12h**

Sculpture : **Jedi 2 octobre 2025, de 8h à 16h**

Serre de l'Orangerie - Parc André Citroën
Accès : 2 rue de la Montagne de la Fage, 75015 Paris
Métro ligne 8 : Lourmel
Rer C : Pont de Garigliano

Important !

L'accès à la serre pour les véhicules (traiteurs, camionnettes de livraison, et autres matériels divers) se fait uniquement par la rampe située le long de l'entrée de la serre, entrée du parc par le 16, rue de la montagne de Fage (voir photos ci-dessous)

Map : <https://maps.app.goo.gl/P6fRXxf7adK2cJ9y6>



INSTALLATION ET DÉINSTALLATION LES ŒUVRES

La scénographie sera réalisée par l'équipe de l'association DF et ne pourra pas être modifiée. L'installation et la désinstallation des œuvres seront prises en charge par l'équipe de l'association DF, mais tous les artistes disponibles pour nous prêter main-forte seront les bienvenus. Un planning sera diffusé ultérieurement, et une remise sera effectuée à l'issue de l'événement.

VERNISSAGE

Vernissage ouvert au public le **Samedi 4 oct 2025, de 18h à 21h**

EMBALLAGE

L'emballage de chaque œuvre doit être simple et solide. Il sera réutilisé pour le renvoi des œuvres s'il n'est pas détérioré. Consultez la vidéo à titre de référence : <https://www.youtube.com/watch?v=7cJb6jsq78I>

Pour éviter tout problème lors de l'envoi de vos œuvres d'art par La Poste, veuillez noter qu'il est préférable de ne pas utiliser des boîtes en bois ou des matériaux en bois, car ils ne seront pas acceptés par le service postal. Si vous envoyez par Colissimo ou Chronopost, veuillez également vérifier les dimensions acceptées.

VENTE

Les œuvres présentées sont libres à la vente. Aucun prix ne sera affiché sur l'œuvre exposée, mais la liste des prix sera disponible à l'accueil de l'exposition. L'association fera en sorte de faciliter les prises de contact et la transaction avec l'éventuel acheteur.

En cas de vente :

Paiement par chèque - Le chèque sera émis au nom de l'artiste. Association DF ne prend aucune commission.

Paiement par carte - L'Association DF utilise lecteur de carte SumUp pour faciliter la transaction par carte bancaire. Dans ce cas précis, l'association DF prélèvera une commission symbolique de 5% sur vente. Le frais de transaction de Sumup sera à la charge d'artiste.

Remboursement au plus tard une semaine après l'exposition.

Veuillez noter que tant que le paiement ne passe pas par le compte de l'Association DF, nous ne prélevons aucune commission.

L'Association ne prendra aucune commission sur les ventes réalisées et laisse toute liberté aux artistes de soutenir l'association par un don qui fera l'objet d'un reçu.

L'identification de l'artiste auprès de la maison des artistes est du ressort et de la responsabilité de chaque artiste, comme la déclaration à son Centre des Impôts en BNC pour un numéro de Siret.

L'artiste fournira la facture et le certificat d'authenticité pour l'acheteur (par email ou par la poste).

ASSURANCE

L'association fera son affaire des assurances responsabilité civile qui lui incombent. La salle d'exposition est gardée aux heures d'ouverture de l'événement. Chaque exposant devra, s'il désire, souscrire lui-même une assurance.

L'association DF décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration.

RETRAIT DES ŒUVRES

Retrait des œuvres sur place : **lundi 13 octobre de 10h à 17h**

Aucune œuvre exposée ne pourra être retirée avant la fin du Salon

L'équipe de l'association DF sera présente durant ce jour pour accueillir l'artiste.

Les œuvres peuvent être retirées soit par l'artiste soit par un intermédiaire sur présentation de bon de dépôt / retrait ou d'un bon d'enlèvement du transporteur désigné par l'artiste.

Aucune œuvre ne pourra être stockée sur le lieu d'exposition après cette date.

Retour des œuvres par transporteur :

- Les frais du transporteur sont à la charge de l'artiste.
- L'artiste doit fournir à l'association DF l'information sur le transporteur choisi (Colissimo, DHL, Fedex, UPS etc.) avec le numéro d'envoi.
- L'équipe de l'association DF remballage les œuvres.

ANNULATION D'EXPOSITION

En cas de force majeure, entraînant l'annulation du Salon, Association DF se réserve le droit de prélever 35% sur le forfait d'exposition, afin de couvrir les frais déjà engagés.

PROTECTION DES DONNÉES

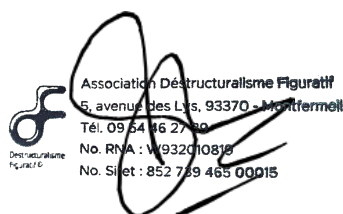
Conformément à la loi « informatique et libertés », l'artiste peut exercer un droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'association DF aux coordonnées indiquées ci-dessus.

DROITS DE REPRODUCTION

L'artiste consent à faire paraître dans le catalogue et les supports de communication du Salon 2025, les données fournies ainsi que la reproduction et/ou la diffusion des œuvres sélectionnées par le jury de l'Association DF. L'artiste renonce à demander des droits d'auteur et autorise que l'association DF conserve les données fournies pour ses archives et toute autre communication ultérieure au Salon 2025.

Présidente de l'Association DF
Ronnie Jiang

Artiste Expositant



DATES À RETENIR

1. Exposition du **3 au 12 octobre 2025**
2. Horaire d'Ouverture : **11h à 19h**
3. Date limite d'inscription : **lundi, 30 juin 2025 inclus.**
4. Dépôt des œuvres :
Par transporteur à l'association DF : **du 22 à 27 septembre 2025**
Accompagnées du bon de dépôt, les œuvres devront être livrées par le transporteur à :

Association DF,
A l'attention à Mme Matthey
5 avenue Des Lys – 93370 Montfermeil
06 16 97 16 47

Merci de bien préciser votre nom/prénom et indiquer DF Art Project sur le colis.

Déposer directement à Serre de l'Orangerie – Parc André Citroën :
Peinture / Œuvre sur papier / Art Digital / Gravure et estampe / Photographie : **Mercredi 1 octobre 2025, de 8h à midi**
Sculpture : **Judi 2 octobre 2025, de 8h à 16h**

La Serre de l'Orangerie
Parc André Citroën
Accès : 2 rue de la Montagne de la Fage, 75015 Paris
Métro ligne 8 : Lourmel
Rer C : Pont de Garigliano

Important !

L'accès à la serre pour les véhicules (traiteurs, camionnettes de livraison, et autres matériels divers) se fait uniquement par la rampe située le long de l'entrée de la serre, entrée du parc par le 16, rue de la montagne de Fage (voir photos ci-dessous)

Map : <https://maps.app.goo.gl/P6fRXxf7adK2cJ9y6>



5. Vernissage : **Samedi 4 oct 2025, de 18h à 21h**
6. Retrait : **lundi 13 octobre de 10h à 17h**